

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF601

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 49 QUATER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté un amendement qui prévoit que les dispositions de l'article n'entreront en vigueur qu'à compter de la réception de la réponse de la Commission européenne permettant de considérer que la disposition qui lui a été notifiée est conforme au droit de l'Union européenne.

Cependant, l'exposé sommaire même de l'amendement relève que « le Gouvernement a d'ores et déjà engagé des discussions avec la Commission européenne concernant ce dispositif, pour s'assurer de sa conformité au cadre régissant les aides d'État ». Dès lors, le renvoi à une date fixée par décret et conditionnée à la réception d'une réponse officielle sur la disposition notifiée à la Commission européenne introduit un formalisme qui ne paraît pas nécessaire.

Aussi le présent amendement a-t-il pour objet de supprimer l'alinéa ajouté par l'amendement sénatorial.